



## SIXIÈME LEÇON

### § 5.

#### DE LA NÉCESSITÉ D'ABANDONNER A L'INITIATIVE INDIVIDUELLE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'EMPLOI DES FORCES INDUSTRIELLES

Programme officiel : La liberté du travail. — Aperçu historique :  
Les corporations, Turgot. — Le rôle de l'entrepreneur dans l'industrie.

**Les conditions d'une bonne organisation et d'un bon fonctionnement de l'Industrie.** — Les développements qui précèdent permettent de résumer en peu de mots les conditions à réaliser pour la bonne organisation et le bon fonctionnement de l'Industrie dans un pays.

1° Il faut une distribution convenable des capitaux et du travail entre les diverses branches de la production, chacune d'elles devant être à même de fournir à la consommation ce qu'elle demande et peut acheter, ni plus ni moins. Et cette distribution est sans cesse à refaire, car les désirs des consommateurs et la façon dont ceux-ci entendent disposer de leurs revenus sont essentiellement variables.

2° Il faut en même temps que, dans chaque industrie, les perfectionnements en tous genres pénètrent et se généralisent aussi rapidement que possible, puisque les progrès de la productivité sont à ce prix.

Sans espérer atteindre la perfection, nous devons au moins nous préoccuper de l'approcher, car l'incurie en pareille matière serait immédiatement punie. Le développement excessif d'une industrie aux dépens des autres entraînerait fatalement une crise économique,

c'est-à-dire la stagnation des affaires pendant un certain temps, le ralentissement général de la production et, finalement, une diminution du total des richesses existantes. Et si un peuple, s'endormant dans la routine, cessait de se maintenir au niveau des progrès industriels, il serait bientôt distancé par les autres et hors d'état de soutenir leur concurrence.

**Solution du problème par le principe de la liberté du travail.** — Les peuples les plus avancés résolvent aujourd'hui ce double problème en proclamant le principe de la liberté du travail, c'est-à-dire qu'ils s'en remettent à l'initiative individuelle du soin d'opérer la distribution des capitaux et des travailleurs entre les industries, et de tirer parti des inventions industrielles.

Cela ne veut pas dire, qu'on l'observe bien, que l'État se désintéresse entièrement de la production des richesses. La liberté du travail, même dans les pays qui la respectent le mieux, subit un certain nombre de restrictions. En France, notamment, l'État se réserve, ou confie à certains particuliers, le monopole exclusif de certaines industries. C'est ainsi, par exemple, qu'il fabrique seul les tabacs, la poudre, les cartes à jouer, qu'il dirige le service des postes et celui des télégraphes, et qu'il a confié à des compagnies privées la construction et l'exploitation des principales voies ferrées. Il intervient aussi pour réprimer les fraudes, par exemple en punissant les falsifications ; pour protéger les faibles, en réglementant le travail des femmes et des enfants dans les manufactures ; ou même dans l'intérêt du public, en soumettant à la nécessité de l'autorisation les établissements insalubres, en limitant l'exercice de certaines professions, en entourant de garanties la création des sociétés par actions, etc.

Mais il est aisé de voir que, dans presque tous ces cas, son intervention est motivée par des raisons d'ordre particulier. D'une façon générale, il n'entend pas diriger l'organisation du travail. On ne le voit pas décider quelles marchandises seront produites dans le pays, et quelles seront achetées à l'étranger — combien d'exploitations comptera telle industrie et quelles seront les proportions de chacune d'elles — combien d'articles de tout genre seront livrés à la consommation — comment on s'y prendra pour les fabriquer — à quelle profession chacun se livrera, etc...

Sur tous ces points, il s'en remet à l'initiative individuelle. Chacun, libre de disposer de son travail à son gré, agira comme bon lui semblera, réunissant des capitaux pour fonder une entreprise grande ou petite, appliquant les procédés les plus nouveaux ou conservant le vieil outillage, produisant assez, trop, ou trop peu, louant ou ne louant pas son travail à autrui, choisissant la profession qui lui convient, ou même n'en choisissant aucune ; et c'est de toutes ces vo-

lontés indépendantes les unes des autres que devront résulter l'organisation et le progrès.

Ils en résultent en effet.

C'est qu'en réalité l'absence de lien entre les volontés individuelles n'est qu'apparente. Un mécanisme économique très simple suffit à les diriger toutes, ou presque toutes, dans les divers sens qui conviennent à l'intérêt général. Ce mécanisme repose tout entier sur l'accord à peu près constant de l'intérêt de tous avec celui de chacun.

L'ouvrier désire gagner un salaire élevé; c'est dans ce but qu'il choisit une profession plutôt qu'une autre, qu'il se déplace, change de résidence, ou même entreprend un nouveau métier. Or, l'industrie qui l'attire est précisément celle qui a besoin d'un supplément de bras: en obéissant aux suggestions de son intérêt individuel, il concourt à un mouvement favorable dans la distribution des forces productives.

La recherche d'un placement profitable guide tout aussi sûrement les possesseurs de capitaux. Ils offrent de préférence leur concours aux entreprises bien constituées dont les chances de réussite sont les plus sérieuses.

De leur côté, les producteurs, préoccupés de réaliser des bénéfices, s'efforcent de mesurer exactement leur production sur les besoins de la consommation. Car, s'ils produisent trop, ils ne peuvent pas vendre et se ruinent, — et s'ils ne produisent pas assez, des concurrents viennent prendre la place qu'ils laissent vacante. Ils tâchent en conséquence de deviner l'étendue des débouchés probables, et cela ne leur est pas extrêmement difficile, chacun d'eux ayant une clientèle dont il connaît les habitudes et les ressources.

Enfin chaque entreprise, obligée de compter avec la concurrence de ses rivales, se trouve poussée, par son intérêt même, à perfectionner sans cesse son organisation, son outillage et ses procédés, à accueillir et susciter les idées nouvelles. Si elle agissait autrement, elle succomberait bientôt et céderait la place à de plus diligents.

**Le rôle de l'entrepreneur dans l'industrie.** — Ainsi, les efforts de tous tendent au même but; il ne reste plus qu'à les coordonner. C'est le rôle de l'entrepreneur.

On appelle en effet entrepreneurs, ou patrons, les hommes qui fondent et dirigent les entreprises. A eux revient donc le soin :

1° De déterminer si telle fabrication doit être entreprise, et dans quelle mesure, étant donnés les débouchés qu'elle a chance de trouver à l'intérieur du pays ou chez les autres peuples. Ils doivent, en conséquence, établir avec soin le prix auquel ils pourront livrer l'objet, en tenant compte de toutes les dépenses nécessaires à sa production, s'informer par tous les moyens des quantités de marchan-

dises qui trouveront acheteur à ce prix et des endroits où on devra les expédier pour les vendre, connaître les entreprises similaires, leurs ressources, le prix de revient de leurs produits et l'importance de leur production, etc.

2° De surveiller toutes les variations qui se produisent dans le milieu où ils opèrent, de manière à modérer ou à activer leur production au gré des circonstances.

3° De se tenir au courant des inventions de tout genre pour n'être jamais dépassés par leurs concurrents, d'indiquer aux chercheurs les perfectionnements désirables, et de choisir entre les procédés nouveaux qu'on leur propose ceux qui peuvent donner de bons résultats, en rejetant les autres.

4° De provoquer les mouvements du travail et du capital, en attirant par la hausse du salaire ou de l'intérêt les ouvriers et les capitalistes quand la production doit s'étendre, en les écartant au cas contraire.

5° Enfin de maintenir unis et cohérents les éléments ainsi assemblés, et de les conduire au but par une habile direction.

Ce rapide aperçu du rôle de l'entrepreneur montre assez quelle en est l'importance, quelles qualités il faut pour le bien remplir et quels risques il fait courir.

Chefs des entreprises, les entrepreneurs ont la direction du mouvement industriel. C'est sur leur initiative que s'opèrent toutes les modifications d'où doivent résulter les progrès de l'organisation et de la productivité du travail.

Pour remplir parfaitement une pareille tâche, il faut un jugement sûr, un sens très net des situations économiques, les connaissances techniques les plus profondes, beaucoup d'expérience, de décision, de souplesse d'esprit et de force de volonté.

Les hommes qui réunissent tant et de si belles qualités sont nécessairement rares; ce n'est pourtant qu'à la condition d'en posséder un nombre suffisant qu'un peuple peut développer ses forces productives et maintenir sa situation industrielle dans le monde.

Enfin l'entrepreneur est exposé à de grands dangers, parce qu'il assume les risques de l'entreprise. Si elle ne donne pas de bénéfices, il ne sera pas rémunéré de sa peine, et, en cas de désastre, sa fortune personnelle répondra des erreurs qu'il aura pu commettre, ou même des fatalités qui auront déjoué ses calculs.

Ces considérations suffisent à coup sûr pour justifier la rémunération élevée qu'obtient l'entrepreneur quand il réussit. Nous les rappellerons quand nous nous occuperons de la part qui lui revient dans la richesse produite et quand nous rencontrerons certaines doctrines dont les partisans le présentent comme une sorte de parasite s'enrichissant injustement par le travail d'autrui.

**Avantages et inconvénients de la liberté du travail.** — Comme on le voit, en proclamant la liberté du travail, on n'abandonne pas au hasard l'organisation et le fonctionnement de l'industrie. Des lois naturelles dirigent les volontés individuelles et, grâce à elles, une sorte de hiérarchie s'établit; des chefs commandent, et c'est sous leur direction que les efforts se combinent, que les progrès s'accomplissent.

Il est dès lors aisé d'apercevoir les immenses avantages de ce régime qui laisse un libre champ à l'initiative individuelle. Guidé par l'intérêt personnel, pouvant d'ailleurs concentrer son attention sur une portion restreinte du mouvement économique, l'individu juge sainement de ce qu'il convient de faire; supportant les conséquences de ses actes en cas d'échec, bénéficiant de leur réussite, il apporte dans l'exécution le soin et l'ardeur qu'inspire le sentiment de la responsabilité; indépendant enfin dans l'exercice de ses facultés, il imagine mille moyens variés pour arriver à son but. Ainsi, les divers membres de la société concourent, avec toute l'énergie dont ils sont capables, aux progrès de la production. Ici encore, une sorte de division du travail s'opère, et les graves problèmes de la distribution du travail et des capitaux entre les industries, du perfectionnement de la fabrication, de l'équilibre à maintenir entre la production et la consommation, au lieu de s'imposer à une autorité qui en serait accablée, se trouvent résolus grâce aux efforts de tous.

Mais la liberté a ses périls, qu'il ne faut pas hésiter à reconnaître.

Tous les hommes ne savent pas distinguer leur intérêt véritable; même s'ils le distinguent, il se peut qu'ils n'en tiennent pas compte; parfois même leur intérêt personnel les conduit à des actes contraires à l'utilité générale. Quelques exemples montreront les principaux dangers qui peuvent en résulter.

Il faut, avons-nous dit, que la distribution du travail varie sans cesse, au gré des besoins de l'industrie. Mais le travail et le travailleur ne font qu'un; or, outre l'ignorance où l'ouvrier peut rester de ces besoins, qui ne connaît les mille liens que l'homme doit rompre pour se déplacer et les penchants qu'il doit parfois vaincre pour rester là où le sort l'a fait naître? Affections, habitudes, intérêts de fortune d'un côté, illusions, préjugés, désirs de bien-être de l'autre, voilà autant de faits qui mettent obstacle à ses déplacements ou les provoquent mal à propos.

De même, les capitalistes, par négligence, par défaut de renseignements, ou sous l'influence d'idées fausses, accordent parfois leur crédit à des entreprises mal conçues et le refusent à celles qui pourraient réussir.

De son côté, l'entrepreneur n'est pas toujours à la hauteur de sa tâche. Il se laisse parfois tromper, calcule mal les chances de gain et les risques de perte, s'attache inconsidérément à une invention

sans portée et repousse avec entêtement celle qui l'enrichirait. Ce n'est pas toujours, en effet, aux plus habiles que revient le rôle d'entrepreneur. La fondation des entreprises exigeant en général des ressources considérables, ceux qui possèdent des capitaux se trouvent naturellement désignés pour le remplir. Sans doute, il n'en est pas toujours ainsi : dans la petite industrie, il peut arriver qu'un homme, avec très peu de capitaux fonde une entreprise pour laquelle il n'emploie d'autre travail que le sien propre et, au besoin, l'aide de sa femme et de ses enfants mineurs. C'est le *producteur isolé*, le propriétaire ou le fermier d'un petit champ, ou l'artisan des villes. Parfois aussi, un homme intelligent et habile, qui a déjà fait ses preuves ou qui a imaginé une combinaison nouvelle, inspire confiance à quelques capitalistes qui le mettent à même de fonder une entreprise qu'il dirigera. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'en général le rôle d'entrepreneur revient au capital plutôt qu'au travail. Or la distribution des capitaux entre les hommes est en partie le résultat du hasard. Beaucoup auraient été incapables de gagner eux-mêmes ce qu'ils doivent à une succession, à une libéralité, à une chance heureuse. Ceux-là vont prendre part peut-être à la direction de l'industrie, tandis que des hommes doués de toutes les qualités qu'exige l'entreprise resteront dans les derniers rangs de la hiérarchie industrielle.

**Pourquoi il faut écarter l'intervention de l'État dans l'organisation et le fonctionnement de l'industrie.** — Ce sont là les inconvénients inhérents à la liberté. Mais, en les signalant, gardons-nous d'en exagérer l'importance.

Si la distribution des forces industrielles ne s'opère pas toujours avec la régularité voulue, s'il y a des entrepreneurs maladroits, ces imperfections restent limitées. La grande masse des ouvriers obéit aux lois économiques; la plupart des capitalistes savent distinguer les bonnes entreprises des mauvaises et les entrepreneurs intelligents et habiles sont beaucoup plus nombreux que les incapables. Ces derniers d'ailleurs sont vite éliminés, la ruine de leurs entreprises les obligeant bientôt à céder la place à d'autres.

Au reste les inconvénients s'atténuent à mesure que la civilisation progresse. Le développement de l'instruction dissipe les erreurs et les préjugés; l'habitude de l'association et le perfectionnement des moyens de communication facilite la divulgation des renseignements utiles en même temps que les déplacements des hommes et des capitaux; enfin la distribution des fonctions subit elle-même une influence favorable puisque l'extension de la grande production augmente sans cesse la part de l'intelligence dans la direction des entreprises<sup>1</sup>.

1. Voy. p. 53.

C'est donc à la liberté même et aux progrès qu'elle engendre qu'il faut laisser le soin d'atténuer les dangers de la liberté.

Il existe pourtant des doctrines qui ne tendent à rien moins qu'à substituer, entièrement ou en partie, l'action de l'autorité à l'initiative individuelle dans la direction de la production.

Les uns voudraient que l'État, réunissant dans sa main toutes les forces industrielles, se fit entrepreneur et imposât à tous sa volonté : ce sont les socialistes. Mais, sans parler de l'intolérable tyrannie d'un État qui prétendrait fixer à chacun sa profession, sa tâche, l'endroit où il doit l'accomplir, etc., comment l'autorité assumerait-elle un pareil rôle ? On ne lui demande rien moins qu'une connaissance parfaite d'un milieu économique qui varie sans cesse et qu'une appréciation impeccable des goûts et des aptitudes de chacun ! C'est exiger l'impossible. Comment, avec les lenteurs administratives et en l'absence de toute responsabilité directe, une armée de fonctionnaires réussirait-elle là où suffisent à peine les efforts de tous aiguillonnés par l'intérêt individuel et la responsabilité immédiate ? En réalité, les socialistes n'ont proposé ce système que dans le but de supprimer les inégalités de fortune entre les hommes ; mais, sous prétexte de mieux distribuer les richesses, une telle organisation en tarirait les sources.

D'autres, sans aller aussi loin, réclament de l'État un ensemble de mesures qui ne supprimeraient pas absolument la liberté du travail mais qui en préviendraient les abus<sup>1</sup>. Il faut rejeter énergiquement ces prétentions. Le régime de la liberté du travail doit être appliqué sans réserve et l'initiative individuelle respectée même dans ses égarements. Il faut tout accepter, inconvénients comme avantages, parce que les uns et les autres sont inséparables. En agissant autrement l'État se heurterait à des difficultés sans nombre et chacune de ses erreurs provoquerait des crises violentes ; en même temps, par une tutelle intempestive il énerverait l'action des individus. Voulant empêcher leurs écarts il arrêterait leur élan et découragerait leurs tentatives.

**Aperçu historique.** — Ces conclusions de l'économie politique ne sont pas seulement approuvées par la raison, elles sont confirmées par l'histoire.

Le régime de la liberté du travail n'a pas un long passé. En France, par exemple, il date à peine d'un siècle. C'est que l'orga-

1. Ils triomphent parfois. En Autriche, par exemple, une loi du 15 mars 1883 a soumis à la condition de l'autorisation certaines entreprises, telles que cabinets de lecture et commerces d'aliments au détail, en réservant au gouvernement le droit de refuser l'autorisation s'il estime que les établissements de ce genre sont assez nombreux dans l'endroit où le requérant veut s'établir. On ne peut que blâmer l'État de prendre une pareille responsabilité.

nisation industrielle dépend intimement de l'organisation sociale et que la liberté du travail est impossible sans l'égalité civile. Quand la constitution politique d'une nation, favorisant les uns aux dépens des autres, accorde à une caste dominatrice des droits et des privilèges qu'elle refuse à la masse, la tyrannie des puissants ne manque pas d'envahir le domaine économique et de peser plus ou moins lourdement sur la liberté du travail. Il arrive aussi que les opprimés se révoltent contre leurs oppresseurs, forment des associations étroitement unies qui se coalisent pour secouer le joug ; mais, après la victoire, chaque groupe se fortifie sur le terrain qu'il a conquis, en écarte les autres, et, sacrifiant la liberté à la sécurité, fait appel à l'État, dont il n'obtient l'aide qu'en se mettant à sa discrétion. Les régimes résultant de pareils faits sont nécessairement inférieurs. Sans doute, à l'époque où ils s'établissent, ils peuvent rendre de grands services, si, par exemple, ils offrent à l'initiative individuelle la protection dont elle a besoin pour croître et se fortifier. Une organisation, si étroite et si gênante qu'on la suppose, vaut mieux qu'un état de barbarie ! Mais, quand la Société s'est transformée, quand l'égalité civile a été reconnue par les lois et a pénétré dans les mœurs, les avantages disparaissent, tandis que les inconvénients subsistent. L'heure est alors venue où les régimes de transition doivent faire place à la liberté.

La réglementation du travail, au cours de l'histoire des sociétés humaines a revêtu deux formes principales : l'institution des castes héréditaires et celle des corporations.

**CASTES HÉRÉDITAIRES.** — Ce régime, qui fut celui de l'Égypte et est encore celui de l'Inde, classe d'après leur naissance les hommes dans les diverses professions. Chaque catégorie de fonctions devient ainsi le bien propre, le patrimoine héréditaire d'une caste. Un pareil système suppose évidemment la superposition de plusieurs races conquérantes dans un même pays, les vainqueurs s'étant réservé les fonctions sociales les plus élevées et ayant refoulé les vaincus dans les autres. Une fois fondé, il se maintient par l'effet des superstitions religieuses. Oublieux des origines, les peuples qui le subissent le croient de création divine ; chaque caste leur apparaît comme prédestinée aux fonctions qu'elle remplit.

Il est à peine besoin d'indiquer les vices d'une organisation de ce genre. Si elle assure la distribution des travailleurs dans les diverses industries et favorise l'instruction professionnelle en maintenant chacun dans les occupations au milieu desquelles il a été élevé, elle tue l'initiative en délimitant une fois pour toutes le cadre des activités économiques, s'oppose aux progrès qui bouleverseraient l'ordre établi et ne tient aucun compte des goûts ni des aptitudes.

**LES CORPORATIONS** — Les corporations, groupes légalement

constitués qui réunissent les artisans exerçant la même profession dans une région, nous intéressent particulièrement, parce que leur histoire est intimement liée à celle de l'industrie en France.

Il en exista certainement en Gaule sous la domination romaine. Les *collèges d'artisans*, connus à Rome dès le temps de Cicéron, furent en effet multipliés par l'empire, qui s'en servit comme d'un moyen d'assurer la production mise en péril par la corruption des mœurs, en attachant, au besoin malgré eux, les travailleurs à certaines fonctions. Ces collèges se répandirent alors dans tout l'empire romain.

Mais l'invasion des Germains les dispersa; c'est tout au plus si quelques-uns subsistèrent dans le midi de la France.

C'est seulement au moyen âge, vers le XII<sup>e</sup> siècle, qu'ils reparaissent sous le nom de corporations, pour prendre dans l'organisation industrielle la place prépondérante qu'ils ont occupée jusqu'à la révolution.

A cette époque, les corporations naissent de la nécessité où les artisans se trouvent de se défendre contre les abus du régime féodal. La tyrannie des seigneurs avait en effet réduit à une sorte de servage les populations des villes aussi bien que celles des campagnes. C'est par les villes que l'émancipation devait commencer. Les artisans de même profession se groupent en *confréries* ou *corporations*; ils s'encouragent, ils se défendent les uns les autres, ils s'arment, ils rendent la vie aux communes; bientôt la lutte s'engage. Secondées par la royauté, les communes triomphent et arrachent au seigneur, de gré ou de force, des chartes qui garantissent leur sécurité et leur indépendance.

Les corporations ne disparaissent pas après la victoire. Elles achèvent, au contraire, de s'organiser en rédigeant leurs statuts. En même temps qu'elles protègent leurs membres contre les dangers du dehors, elles organisent une juridiction intérieure qui maintient l'ordre entre eux et juge les questions relatives au métier. Pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles, elles rendent ainsi de grands services. Dans ces temps encore troublés, elles sont le refuge grâce auquel peuvent se développer les arts et l'industrie.

Pourtant, dès cette époque, les inconvénients inhérents à ce genre d'institutions se manifestent. Les corporations deviennent vite exclusives. Chacune d'elles entend rester seule maîtresse du métier qu'elle exerce. De tous côtés des monopoles se constituent à leur profit, pour lesquelles elles demandent et obtiennent la sanction royale. Elles en sont jalouses et défendent leurs droits par des procès aussi fréquents que ridicules. Leur réglementation intérieure n'est pas moins oppressive. Le *maître* seul peut exercer le métier à son propre compte; or, n'est pas maître qui veut; de longues épreuves sont imposées. Il faut d'abord être apprenti, le plus souvent de onze à

dix-huit ans; l'apprenti doit son travail au maître, qui en échange le nourrit et l'instruit. Puis on devient *compagnon*, c'est-à-dire ouvrier à gages. Enfin, au bout d'un temps plus ou moins long, on est admis à se présenter à la maîtrise qui n'est obtenue qu'à la suite d'un examen et de la confection d'un *chef-d'œuvre*. Une fois admis enfin, le nouveau maître, qui a déjà payé des droits d'examen, doit encore verser différentes sommes à titre de bienvenue. Le plus grave est que les fils de maître sont affranchis de ces formalités; il n'y a pour eux ni apprentissage ni examen. Ces corporations forment donc une sorte de caste héréditaire, ayant accaparé le travail et ne laissant guère les étrangers pénétrer dans son sein. Il est si facile de les repousser en déclarant que le chef-d'œuvre n'en est pas un!

Elles vont plus loin encore. Redoutant la concurrence, elles réglementent minutieusement les conditions et les procédés du travail. Les statuts de la corporation des orfèvres, par exemple, leur font défense d'employer l'or et l'argent, sinon à certains titres, ou de composer des œuvres en mêlant le cuivre doré ou argenté à l'or et à l'argent. Les diverses opérations à accomplir sont aussi décrites avec soin. Et, pour éviter toute fraude, les maîtres sont tenus d'établir leur atelier dans un lieu apparent sur la voie publique. Il en était ainsi dans toutes les corporations.

Enfin, pour empêcher l'affluence dans les diverses professions, on limite le nombre des apprentis. Beaucoup de maîtres ne peuvent en avoir qu'un seul, encore ne peuvent-ils souvent le prendre qu'après une première année de maîtrise.

De pareils abus appelèrent l'attention de la royauté. En lui demandant de garantir leurs privilèges, les corporations lui avaient fourni un prétexte d'intervention, elle en profita.

Tirant à elle le monopole usurpé par les corporations, elle déclara le travail un *droit régalien* et s'attribua le pouvoir exclusif de conférer le droit d'exercer chaque métier.

En conséquence, elle confirma les statuts des corporations, mais en les revisant dans un sens moins exclusif. En même temps, elle ne se fit pas faute d'accorder des *brevets* à des individus étrangers aux corporations. C'était le régime du bon plaisir; il eut pourtant quelques bons résultats, la tyrannie des corporations fut atténuée et quelques inventeurs profitèrent des concessions royales.

Malheureusement Colbert, en voulant perfectionner, revint en arrière. Il édicta pour les corps de métier les règlements les plus oppressifs et créa des inspecteurs chargés d'en surveiller l'exécution. Il croyait assurer ainsi le développement de l'industrie, tandis qu'il étouffait celle-ci et la stérilisait. Les inventeurs furent découragés par cette réglementation qui ne prévoyait pas que les procédés de fabrication pussent changer. La plupart durent quitter la France et aller chercher fortune en Angleterre.

Seule, la grande industrie, qui naissait alors, fut mieux traitée. Colbert, comprenant qu'il fallait la soustraire à la surveillance de petits patrons jaloux, accorda aux fondateurs de grandes entreprises des brevets qui les en exemptaient. Les manufactures ainsi privilégiées furent appelées manufactures royales.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle ne fit que s'engager plus avant dans cette voie déplorable. Les règlements y furent encore plus étroits, plus oppressifs de toute liberté que ceux de Colbert. En même temps, les guerres et la mauvaise politique portaient le dernier coup à l'industrie. À l'avènement de Louis XVI, elle était en pleine décadence.

À ce moment, les idées libérales étaient vivement agitées en France. De grands penseurs découvraient les principales lois de l'économie politique. Ils dénoncèrent l'iniquité et les dangers du système réglementaire et réclamèrent la liberté du travail.

**SUPPRESSION DES CORPORATIONS.** — L'un d'eux, le plus illustre, *Turgot*, devenu ministre, entreprit la réforme; un édit de 1776 supprima les corporations. Mais les protestations des intéressés furent si violentes que Louis XVI sacrifia son ministre et qu'un nouvel édit rétablit à Paris 6 corps de marchands et 44 communautés d'arts et métiers. Un certain progrès fut pourtant réalisé : quelques professions restèrent libres et la réglementation pour les autres s'adoucit. En 1779, des lettres patentes accordèrent la liberté dans le choix des procédés de fabrication; les produits conformes aux règlements étaient seulement revêtus de certaines marques qui les signalaient au public. C'étaient là d'heureuses atténuations au régime antérieur, mais ce régime subsistait encore.

Enfin, la suppression des corporations, décidée en principe dans la nuit du 4 août 1789, fut accomplie par le décret des 2-17 mars 1791.

La liberté du travail était définitivement proclamée en France.

Nous verrons seulement plus tard que, craignant qu'on n'usât de la liberté pour rétablir les corporations, le législateur de cette époque apporta au principe quelques restrictions regrettables, qui depuis ont disparu.

Lire dans les *Extraits*

**Adam Smith** : Éloge de la liberté du travail (p. 113).

**Turgot** : Édit proclamant la liberté du travail (p. 144).



## SEPTIÈME LEÇON

### CHAPITRE III

#### Le Capital.

##### § 1<sup>er</sup>.

#### LE CAPITAL, TROISIÈME ÉLÉMENT DE LA PRODUCTION

Programme officiel : Le Capital; différentes espèces de Capital.

La nature et le travail ne sont pas les seuls éléments de la production. Il en existe un troisième dont le rôle est si important, dont il serait si malaisé à l'homme de se passer, que nous n'avons pu étudier l'organisation du travail sans en tenir compte. C'est le capital, sur lequel nous allons maintenant concentrer notre attention.

**Le fonds intellectuel et le fonds matériel.** — Il fut un temps où l'homme, en face de la nature dont il ignorait les secrets et les lois, était réduit au seul secours de ses forces musculaires et des quelques idées que lui suggéraient ses instincts. Peu différent du fauve, il vivait du produit de sa chasse ou de sa pêche.

Mais il était capable d'observer, et l'observation devait éveiller sa pensée. L'être primitif qui, au fond de sa caverne, eut le premier l'idée de fabriquer une arme avec une branche d'arbre ou un éclat de pierre, mit fin à l'âge stérile en créant le premier capital. L'humanité fit alors son premier pas dans la voie du progrès; l'homme n'entretint plus seulement sa vie, il commença de se transformer.